

Le ministre des Airs et du Transport, Jean-Louis Borloo, annonce la reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) pour 2021, mais avec des conditions plus strictes que celles de 2020. Il précise que la prime sera versée en deux fois, à savoir en mars et en septembre 2021. Il précise également que la prime sera versée à hauteur de 100% pour les salariés du secteur privé et de 150% pour les salariés du secteur public. Il précise enfin que la prime sera versée à hauteur de 100% pour les salariés du secteur privé et de 150% pour les salariés du secteur public.

Oui à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) reconduite pour 2021, mais avec quels moyens la verser ?

29 mars 2021

Le gouvernement annonce que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), dite « prime Macron », sera reconduite pour 2021. Si Adédom est, sur le principe, tout à fait...[Voir la suite](#) [1]

Source

URL:<https://proximitieservices45.org/actu-adedom/oui-la-prime-exceptionnelle-de-pouvoir-dachat-pepa-reconduite-pour-2021-mais-avec-quels>

Liens

[1] <https://proximitieservices45.org/actu-adedom/oui-la-prime-exceptionnelle-de-pouvoir-dachat-pepa-reconduite-pour-2021-mais-avec-quels>